



Rehowth Lueur d'Espoir
51 rue des Piérides 27180
Saint Sebastien de Morsent. France.
Email : rehowthlueurespoir@gmail.com

Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901 et du decret du 16 Aout 1901

PARRAINER UN ORPHELIN

Le Parrainage d'un orphelin ou enfant en détresse consiste à

1. Offrir à un enfant innocent la possibilité d'être scolarisé dans de bonnes conditions en prenant en charge ses frais de scolarité annuels.
2. Participer à l'amélioration des conditions de vie de votre filleul en comblant leur besoin de base (alimentaire / sanitaire) et leur permettre de garder l'espoir d'un avenir meilleur sur plusieurs domaines
3. Créer un lien unique avec un enfant (les modalités seront à définir entre l'association, le parrain et l'orphelinat) ou vous pourrez lui souhaiter son anniversaire par exemple.

Que vous apporte le Parrainage ?

- Changer la vie d'un enfant qui n'avait plus d'espoir
- Donner une opportunité à un enfant innocent de retrouver le sourire et participer à son épanouissement pour une stabilité
- Apporter votre pierre à l'édifice dans ce monde de plus en plus egocentrique.

Nous vous assurons :

- La transparence.
- Être présent chaque fois que vous en aurez besoin et pour vos questions et pourquoi pas dans un premier temps
- Vous fournir les informations dont vous aurez besoin même en cours d'année.
- Chaque fin d'année, vous recevrez le rapport d'évolution de votre filleul sur les domaines sur lesquelles vous l'avez parrainé. Vous pourrez ainsi décider si vous continuer avec lui ou pas.
- De vous mettre à disposition également le bilan de l'association sur la section de parrainage et sur d'autres sections si vous êtes intéressé

Site : www.rehowth-lueur-despoir.com Tel : 0033768977277
facebook : [ONG – Rehowth Lueur D'Espoir](#) Insta : [Rehowth Lueur d'Espoir](#)

Nous proposons 3 types de parrainage

1. Parrainage ponctuel ou périodique

Possibilité de parrainer un enfant selon ses moyens en indiquant Lesun montant mensuel/ trimestriel
10euros/20 euros/40 euros/ ...

Les dons effectués sont reparties par l'association selon les besoins évolutifs des enfants

2. Parrainage scolaire

Le montant de parrainage scolaire d'un enfant dépend d'un niveau scolaire comme ci-dessous. Les montants ci-dessous sont les celles obtenues pour 2019 par l'orphelinat Maranatha et L'école des sourds d'Eseka.

Niveau scolaire	Montant annuel
Maternelle	200 euros
Primaire	250 euros
Collège/Lycée	290 à 500 euros (Tle)
Formation professionnelle	Environ 550 euros (Estimation prise sur le domaine de la menuiserie et pourra être adapté en fonction du domaine)

PS : les montants spécifiés ci-dessus peuvent évoluer en fonction de nouvelles informations que nous recevrons sur les tarifs scolaires.

3. Autres parrainages

Un parrain peut décider que ses dons doivent être affecté pour une contribution alimentaire des enfants orphelin et en détresse.

Ce montant de **parrainage alimentaire ou sanitaire** est évalué en fonction des charges trimestrielles envoyées par les orphelinats ou les institutions avec lesquelles travaillent l'association. Pour un partenaire, il peut s'élever à un montant mensuel de 10euros/20 euros/40 euros/ ...

Si vous souhaitez effectuer un don non répertorié au-dessus, vous pourrez échanger librement avec les responsables de l'association

Toute personne intéressé(e) peut choisir la formule qui lui est le plus appropriée.

Aucune contribution n'est petite.

Merci pour les enfants.